



## PROCES - VERBAL

Conseil Municipal du 10 avril 2025

-----

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril, les membres du conseil municipal de la Commune de Plappeville, se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 25 mars 2025, conformément au Code Général des Collectivités territoriales.

**Etaient présents** : Daniel DEFAUX, Jérôme GAIRE, Carole RENARD, Geneviève OSTERMANN, Didier DENIZOT, Emmanuel PAUL, Anne FLUCKLINGER, Marc WIRTZ, Frédérique AUCLAIR, Nicolas BRETNACHER, Anne-Catherine MATOS, François JOPPIN, Philippe PATCHINSKY, Michèle SARRON.

**Absents excusés** : Cathie PONT, Raymond ILLY, Alexandre BONVIER, Emilie FORCA, Christine MEURER.

**Procurations** : Cathie PONT à Jérôme GAIRE, Raymond ILLY à Anne FLUCKLINGER, Alexandre BONVIER à Carole RENARD, Emilie FORCA à Anne-Catherine MATOS.

**Secrétaire de séance** : Marc WIRTZ, élu à l'unanimité.

La séance est ouverte à 20h30, sous la présidence de Daniel DEFAUX, qui constate que le quorum est atteint.

### **ORDRE DU JOUR** :

**POINT 1** : Ouverture de la séance : constatation du quorum et désignation du secrétaire de séance.  
**Rapporteur** : Le Maire

**POINT 2** : Approbation des procès-verbaux des séances du 28 janvier et 20 mars 2025.  
**Rapporteur** : Le Maire

**POINT 3** : Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.  
**Rapporteur** : Le Maire

**POINT 4** : Subvention au CCAS.  
**Rapporteur** : Le Maire

**POINT 5** : Fixation du taux des taxes locales pour l'année 2025.  
**Rapporteur** : Emmanuel PAUL

**POINT 6** : Budget primitif 2025.  
**Rapporteur** : Emmanuel PAUL

**POINT 7** : Subventions de fonctionnement aux associations.  
**Rapporteur** : Geneviève OSTERMANN

**POINT 8** : Tarifs du centre aéré 2025  
**Rapporteur** : Carole RENARD

POINT 9 : Règlement intérieur du centre aéré  
Rapporteur : Carole RENARD

DIVERS et communication

**POINT 1 : DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Rapporteur : Daniel DEFAUX, Maire

Selon les dispositions des articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le conseil est invité à désigner le secrétaire de séance parmi ses membres.

Entendu le rapporteur,

*Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Marc WIRTZ comme secrétaire de séance.*

Intervention : 0

**POINT 2 : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 28 JANVIER 2025 ET 20 MARS 2025**

Rapporteur : Daniel DEFAUX, Maire

*Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux des séances du 28 janvier 2025 et du 20 mars 2025.*

Interventions :

M Patchinsky souhaite que soit rajouté dans le tour de table son intervention de la CADA.

M Le Maire précise que l'approbation des procès-verbaux ne concerne que les délibérations qui sont votées lors du Conseil Municipal.

**POINT 3 : DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS :**

Rapporteur : Daniel DEFAUX, Maire

Déclarations d'Intention d'Aliéner :

Nature du bien	Adresse du bien	Section/parcelle	Prix de vente
Immeuble bâti	5 rue du Haut Pré	Section 6, parcelle 464	580 000€
Immeuble bâti	17 rue des Paules	Section 2, parcelle 276	395 000€
Terrain	Dernière Tignomont	Section 2, parcelles 303-310	77 500€

Immeuble bâti	11 rue de la Croix d'Orée	Section 4, parcelle 249	185 000€
Immeuble bâti	29 rue du Haut de Woidcon	Section 5, parcelle 535	550 000€
Immeuble bâti	67 rue Jean Bauchez	Section 4, parcelle 604	185 000€

*Le conseil municipal prend acte de ces décisions.*

Interventions : 0

#### **POINT 4 : SUBVENTION 2025 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :**

*Rapporteur* : Geneviève OSTERMANN

La commune entend poursuivre son effort de solidarité avec le soutien renouvelé à l'action du C.C.A.S., outil privilégié de la politique municipale d'aides pour l'accompagnement des personnes âgées ou des publics les plus en difficulté.

Certaines familles peuvent bénéficier d'aides alimentaires et d'aides à l'énergie.

Compte tenu des dépenses et recettes de l'année 2024, il est proposé d'attribuer au CCAS une subvention de 15 000€ pour assurer son activité en 2025.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette subvention.

VU l'avis favorable de la commission des finances,

*Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 15000€ au C.C.A.S. de la commune pour l'exercice 2025.*

*Cette subvention sera versée en une fois, les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025.*

Interventions : 0

#### **POINT 5 : FIXATION DU TAUX DES TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2025 :**

*Rapporteur* : Emmanuel PAUL

Le taux des taxes directes locales sur le foncier bâti, le foncier non bâti et de la taxe d'habitation doivent être fixés annuellement par le conseil municipal.

La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les services fiscaux ont fourni la notification des bases prévisionnelles des taxes pour 2025, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3 220 000 (base prévisionnelle 2024 : 151 000, base réelle 2024 : 3 157 979)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19 900 (base prévisionnelle 2024 : 19 400, base réelle 2024 : 19 731)
- Taxe habitation : 167 000 (base prévisionnelle 2024 : 48 300, base réelle 2024 : 238 280)

La commission « finances et sécurité » s'est réunie le 10 mars dernier pour étudier les taux.

Les taux proposés sont :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,50 % (25,50% en 2024)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,92 % (43,92% en 2024)
- Taxe habitation : 14,00 % (14,00% en 2024)

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

VU les articles 1636 B sexies et 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts,

VU l'avis des membres de la commission « Finances et sécurité » réunie le 10 mars 2025 qui préconise le maintien des taux,

*Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :*

- **De maintenir les taux d'imposition suivants :**
  - *Taxe foncière sur les propriétés bâties* **25,50 %**
  - *Taxe foncière sur les propriétés non bâties* **43,92 %**
  - *Taxe habitation* **14,00 %**
- **Charge Monsieur le Maire**
  - *De notifier cette décision aux services préfectoraux,*
  - *De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.*

Interventions :

Mme AUCLAIR souhaite savoir si l'Eurométropole a institué la taxe sur les logements vacants. Le Maire confirme qu'elle est en place – représente les 10 000 € qui se trouvent dans la taxe d'habitation.

## **POINT 6 : BUDGET PRIMITIF 2025 :**

*Rapporteur :* Emmanuel PAUL

Les composantes du budget primitif 2025 constituent des prévisions qui permettent d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des dépenses pour assurer le fonctionnement de la commune.

Le budget de fonctionnement 2025 a été élaboré par rapport aux réalisations du compte administratif 2024, en tenant compte des dépenses exceptionnelles prévisibles à engager en 2025.

Le budget d'investissement permettra de réaliser ou poursuivre, entre autres, les opérations suivantes :

- La phase 1 projet du Breuil (cheminement, parking)
- La rénovation du toit du salon d'honneur de la Mairie
- L'éclairage public (remplacement LED)
- L'enfouissement de réseaux (rue de la Clette et place Viansson)
- Le remplacement partiel de la vidéosurveillance
- Les travaux de voirie dans le village

VU l'avis unanime des membres de la commission « finances et sécurité » réunie le 10 mars 2025,

Entendu le rapporteur,

*Après délibération, le conseil municipal décide par 15 voix pour et 3 voix contre (Mme SARRON, M. JOPPIN et M. PATCHINSKY) d'adopter le budget primitif arrêté comme suit (au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ; au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement) :*

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 763 750€	1 763 750€
Section d'investissement	662 953.32€	662 953.32€

Interventions :

M. PATCHINSKY s'étonne que les subventions auxquelles la Commune peut prétendre de la part de la Région, de l'Etat... ne figurent pas au budget.

M. PAUL rappelle, qu'en vertu du principe de sincérité du budget, aucune subvention n'est inscrite en recettes tant qu'elle n'est pas notifiée.

Le Maire rappelle les incertitudes actuelles quant aux subventions de l'Etat.

Anne FLUCKLINGER confirme les propos de M. PAUL. Sinon, il aurait fallu inscrire un emprunt en attendant les attributions de subventions.

M. PAUL rappelle que le but cette année est de terminer les travaux engagés.

M PATCHINSKY s'étonne également de la hausse des charges de personnel de 14,77 %. Mme RENARD, Mme FLUCKLINGER et M PAUL expliquent que cette hausse correspond au report du paiement de la part CIA du RIFSEEP 2024 sur février 2025 (conformément au nouveau RIFSEEP mis en place en juin 2024), l'augmentation des cotisations obligatoires, l'intégration de contrats d'accompagnement dans l'emploi, l'embauche d'un contractuel pour une période de 8 mois

---

**POINT 7 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS :**

Rapporteur : Geneviève OSTERMANN

La commission « vie culturelle et associative » a étudié les dossiers de demandes de subventions parvenus en mairie et a émis les propositions ci-dessous.

**Vu** l'avis favorable de la commission « vie culturelle et associative »,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder aux associations les subventions suivantes :*

	Subvention accordée par le CM en 2024	Subvention sollicitée pour 2025	Proposition de la commission pour 2025	Subvention accordée par le CM en 2025	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
Handball Club Plappeville	1200	2000	1800	1800€	P : 18 C : 0 Abs : 0

FC Lorry Plappeville	2500	3000	en attente de compléments	En attente	P : C : Abs :
Plappeville Séniors	750	750	750	750€	P : 18 C : 0 Abs : 0
Atelier des Arts de Plappeville	350	350	350	350€	P : 18 C : 0 Abs : 0
Plappeville Loisirs	2000	2000	2000	2000€	P : 16 C : 0 Abs : 0 (J. GAIRE et M. WIRTZ se déportent)
UNC Plappeville et environs	450	450	450	450€	P : 18 C : 0 Abs : 0
Ordre des Vignerons	500 + 1000	500	500	500€	P : 17 C : 0 Abs : 0 (C. RENARD se déporte)
Echange Local Plappevillois	200	200	200	200€	P : 18 C : 0 Abs : 0
Les Amis du Vieux Plappeville	-	700	200	200€	P : 18 C : 0 Abs : 0
Plappeville + Verte	-	200	200	200€	P : 17 C : 0 Abs : 0 (M. SARRON se déporte)
Parents d'élèves de Plappeville	900	900	900	900€	P : 18 C : 0 Abs : 0

#### Interventions :

Mme AUCLAIR souhaite savoir pourquoi le handball club sollicite une subvention plus élevée que l'an passé. Le Maire et M. GAIRE répondent que le club est obligé de louer une salle car celle de Plappeville n'est pas homologuée pour les matchs officiels et est souvent occupée les week-ends.

---

#### **POINT 8 : ORGANISATION ET TARIFS DU CENTRE AERE :**

Rapporteur : Carole RENARD

La commission « Vie scolaire et périscolaire » propose d'organiser un centre aéré (dans les locaux du restaurant scolaire et périscolaire) sur 2 sessions : du 7 au 11 juillet et du 15 au 18 juillet 2025 inclus.

Il sera ouvert aux enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire.

L'inscription se fera à la semaine au tarif tout compris de 140€ par enfant pour la semaine du 7 au 11 juillet et de 112€ pour la semaine du 15 au 18 juillet, soit 28 € par jour.

Le nombre d'enfants pouvant être accueilli est limité à 35 par semaine.

L'équipe encadrante sera constituée d'agents titulaires de la fonction publique territoriale (rémunérés en heures complémentaires ou compensés en heures de récupération) et de deux emplois saisonniers.

*Entendu le rapporteur,*

*Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité,*

- *D'organiser un centre aéré du 7 au 11 juillet et du 15 au 18 juillet 2025.*
- *De fixer le tarif à 28€ la journée, soit 140€ tout compris par enfant pour 5 jours et de 112 € pour 4 jours.*
- *D'Autoriser le Maire à signer tout document afférent.*

Interventions : 0

#### **POINT 9 : REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE AERE :**

Rapporteur : Carole RENARD

Afin de s'adapter au mieux aux besoins des usagers tout en tenant compte du cadre réglementaire, il est aujourd'hui nécessaire de mettre en place un règlement intérieur pour le centre aéré organisé tous les ans par la commune. La commission « Vie scolaire et périscolaire » a travaillé sur sa rédaction et propose le projet ci-joint.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,*

- *d'approuver le règlement intérieur du centre de loisirs annexé à la présente délibération,*
- *de mettre en application ce règlement dès la prochaine session du centre de loisirs sans hébergement organisé par la commune,*
- *d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à la mise en application du présent règlement.*

Interventions : 0

Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30 avant d'aborder le tour de table habituel.

**Commune de PLAPPEVILLE**  
**Séance du 10 avril 2025.**

**Les délibérations de la séance du 10 avril 2025 sont numérotées de 2025/04/01 à 2025/04/09.**  
**Suivent les signatures du Maire et du secrétaire de séance**

**Le Maire,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Daniel DEFAUX**

**Marc WIRTZ**

**Tour de table**

La séance du conseil municipal ayant été levée, il a été procédé à un tour de table au cours duquel chaque élu a pu s'exprimer.

**Marc WIRTZ :**

- ✓ Porte de la salle Victor Robert : un devis a été demandé à l'entreprise Andreacchio pour partie la maçonnerie : le montant de 6234€ semble élevé. La commune est en attente du devis de la société Minaire pour une porte 90 cm pour PMR, 2 vantaux mais visuel 3 vantaux.  
Mme AUCLAIR rappelle les 3 contraintes (accessibilité PMR, règlement incendie et ABF) et demande qui dessinera la rampe. Le Maire suggère de demander à E RTP ou aux services de l'Eurométropole.  
M. WIRTZ fait appel aux conseillers pour lui transmettre des coordonnées d'entreprises susceptibles de pouvoir établir d'autres devis.  
Le Maire aborde la question de l'escalier extérieur de secours : il n'est pas obligatoire si l'étage accueille moins de 21 personnes. Or, même s'il n'y a que 5 enfants, il peut être très utile en cas d'incendie d'autant que l'escalier intérieur est en bois. Il sera donc conservé.  
Mme AUCLAIR attire l'attention du conseil sur les délais à respecter.

**Anne-Catherine MATOS :** RAS

**Emmanuel PAUL :** RAS

**Anne FLUCKLINGER :** RAS

**Didier DENIZOT :** RAS

**Jérôme GAIRE :**

- ✓ Les spots d'éclairage de l'église sont à régler. M. DEFAUX confirme qu'une erreur de programmation a été faite ; un nouveau réglage va être effectué.

**Jérôme GAIRE :**

- ✓ La 3<sup>ème</sup> édition du concert d'orgue était de qualité.
- ✓ Le marché des potiers aura lieu les 10 et 11 mai 2025.
- ✓ Le CMJ travaille sur les aires de jeux (projet d'une tyrolienne).
- ✓ La boum aura lieu le 20 juin 2025 (à l'école).
- ✓ Avantages en nature aux associations : le tableau distribué aux conseillers reprend toutes les mises à disposition mais les coûts ne sont pas indiqués car difficilement chiffrables.

Carole RENARD :

- ✓ Mme DESINDES, directrice de l'école maternelle a fait valoir ses droits à la retraite au 01<sup>er</sup> avril.
- ✓ Le centre aéré du mois de juillet est en préparation. Un appel à candidatures est lancé.
- ✓ Grâce à l'intervention de M. DEFAUX, les 2 écoles ne seront pas fusionnées à la rentrée.

Geneviève OSTERMANN :

- ✓ Le foyer Bompard a sollicité la Commune pour obtenir un ordinateur à destination des résidents ukrainiens. Une ancienne tour (réformée par les services administratifs) et un écran (appartenant à M. GAIRE) ont été mis à disposition de l'association. Il est décidé de leur en faire don.

Frédérique AUCLAIR : RASFrançois JOPPIN :

- ✓ Place Viansson : un bâtiment est à l'abandon, les vitres sont cassées. M. DENIZOT signale que le propriétaire est en EHPAD et que ses enfants s'occupent de la succession. Il se charge de voir pour un arrêté de péril qui accélérerait peut-être les démarches des héritiers.

Michèle SARRON : RASPhilippe PATCHINSKY :

- ✓ Signale que dans les documents envoyés par mail par M. PAUL le 21/03 (suite à sa demande du 20/03), il manque 2 subventions qui figuraient dans le précédent tableau.
- ✓ Tour de table du 20 mars : M. PATCHINSKY demande que soit ajouté « qu'il avait formulé une demande écrite le 06/09/2023 pour avoir le point financier de la salle polyvalente, demande réitérée le 14/05/2024. N'ayant pas reçu d'éléments, il a consulté la CADA le 18/10/2024, soit plus d'un an après sa première demande. Le dossier des certificats de paiement n'est pas rattaché à une comptabilité analytique et s'il est assez complet en ce qui concerne les lots de travaux (DGD), il manque un certain nombre de pièces et notamment le coût des études, de la maîtrise d'œuvre, de la maîtrise d'ouvrage déléguée, des contrôles en cours de travaux ainsi que le coût des aménagements annexes (meubles de stockage, équipements de cuisine...) »

Daniel DEFAUX :

- ✓ Rappel des travaux en cours :
  - Travaux réalisés par Véolia suite à des problèmes de conduites à plusieurs endroits de la commune.
  - Ruelle du lavoir : pose d'un collecteur d'eaux pluviales par l'Eurométropole en cours.
  - Rue du Général De Gaulle : l'Eurométropole procède à la réfection du tour des arbres. Les enrobés de la rue vont être repris cet été.
  - Aménagement du ruisseau : en cours, réalisé par l'Eurométropole dans le cadre de la Gemapi.

Prochain conseil municipal le 15/05/2025 à 20h30.

Le tour de table se termine à 22h30.